

## Le Comité d'Orientation des Recherches de L'IRSN

Faire avancer la sûreté nucléaire

Réunion plénière du HCTISN

6 décembre 2018

Jean-Michel Bonnet

# Le Comité d'Orientation des recherches en sûreté nucléaire et radioprotection (COR)

- Instance consultative placée auprès du Conseil d'administration de l'IRSN
- Développe une approche globale de l'orientation de la recherche de l'Institut, incluant les aspects sociétaux et politiques, approche complémentaire de celle du Conseil scientifique de l'IRSN, davantage ciblée sur la qualité et la pertinence scientifique des programmes et des résultats des recherches.

#### Sa création

- Répondait à la demande exprimée par Jean Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fin 2007 lors d'une réunion du Comité à l'énergie atomique. Souhait de renforcer la gouvernance de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection, en l'ouvrant aux « parties prenantes », sur le modèle du « Grenelle de l'environnement ».
- Le <u>décret n°2016-283 du 10 mars 2016</u> relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire a confirmé la mise en place du COR, ainsi officiellement missionné pour conseiller le Conseil d'administration de l'IRSN en matière d'objectifs et de priorités pour les recherches menées par l'Institut dans les champs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, à l'exclusion des domaines relevant de la défense.

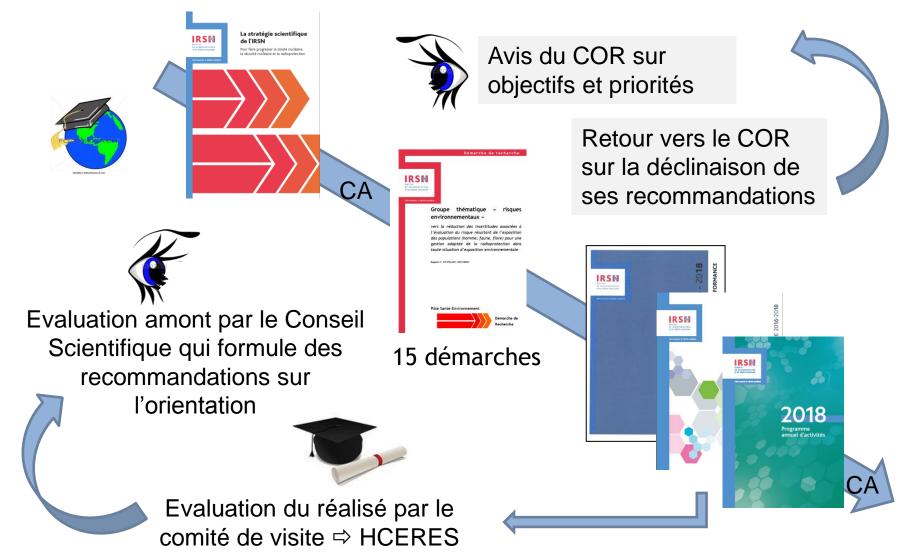
#### Les objectifs visés par sa création

- veiller au maintien de la France dans une position d'excellence dans le domaine des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection,
- que ces recherches répondent le mieux possible aux besoins des pouvoirs publics et aux attentes de la société.
- Il propose au Conseil d'administration de l'IRSN des avis en matière d'objectifs et de priorités pour les recherches à mener dans les champs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

#### Composition

- Il est composé de représentants des pouvoirs publics, d'entreprises et d'associations professionnelles, des salariés du secteur nucléaire, d'élus, d'associations, d'organismes de recherche ainsi que de personnalités qualifiées et de personnalités étrangères. Le Commissaire du gouvernement, le Haut Commissaire à l'énergie atomique, le Président du Conseil d'administration de l'IRSN, le Directeur Général de l'IRSN et le Président du Conseil Scientifique de l'IRSN participent de droit aux travaux du Comité avec voix consultative.
- Le Comité d'orientation se réunit deux fois par an en séance plénière, et organise tant des auditions que des groupes de travail destinés à préparer ses projets d'avis, transmis au Conseil d'administration et, ultérieurement, rendus publics

### De la stratégie scientifique au programme annuel d'activités



#### Les avis du COR

- Avis du COR n°1 sur le positionnement de l'IRSN en matière de recherche du 30 septembre 2010
- Avis du COR n°2 relatif aux recherches de l'IRSN concernant l'extension de la durée d'exploitation des centrales nucléaires du 1<sup>er</sup> avril 2011
- Avis COR n°3 relatif à la recherche spécifique dans le domaine des facteurs organisationnels et humains du 1er avril 2011
- Avis du COR n°4 relatif aux recherches de l'IRSN sur les faibles doses du 6 avril 2012
- Avis du COR n°5 relatif aux fortes doses suite à la réunion plénière du 23 octobre 2012

#### Les avis du COR

- Avis du COR n°6 relatif à l'agenda stratégique du réseau de recherche STAR en radio-écologie du 23 janvier 2014
- Avis du COR n°7 relatif aux recherches de l'IRSN sur les déchets de moyenne et haute activités à vie longue du 23 janvier 2014
- Avis du COR n°8 relatif aux recherches de l'IRSN concernant les accidents graves du 7 avril 2016
- Avis du COR n°9 relatif à l'ouverture à la société dans la recherche du 7 avril 2016
- Avis du COR n°10 relatif à la gestion du post-accident du x juin 2018